

« Voyager en Europe » :

les règles et pratiques de conduite en vigueur dans 17 pays européens¹ sur
www.preventionroutiere.asso.fr

Envie de traverser l'Europe pour supporter une équipe à l'Euro 2012 ou de profiter des JO de Londres pour découvrir l'Angleterre ? Si tel est le cas, il est temps pour les futurs globe-trotters, de consulter la rubrique « Voyager en Europe » sur www.preventionroutiere.asso.fr. 17 fiches, une fiche par pays, présentent les principales règles et pratiques de conduite, la signalisation routière, les spécificités, informations et adresses à connaître ainsi qu'un lexique des termes utiles traduits dans la langue du pays².

S'aventurer sur les routes européennes... bien informé !

L'itinéraire est quasi bouclé mais plusieurs questions restent en suspens : en Pologne, les limitations de vitesse sont-elles similaires aux nôtres ? Au Royaume-Uni, on roule à gauche... mais est-ce la seule différence avec la France ? Si je commets une infraction à l'étranger, puis-je être poursuivi ?... Les pays de l'Union Européenne s'organisent en vue d'une harmonisation en matière de sécurité routière mais chaque État membre dispose de son propre Code de la route et il existe donc des différences non négligeables ! Pour tout savoir, c'est simple et rapide : il suffit de télécharger la fiche du pays choisi, disponible dans la rubrique « Voyager en Europe », pour obtenir une synthèse de toutes les informations réglementaires à connaître.

Et pour aller plus loin...

Cette rubrique propose également des conseils et informations pratiques pour préparer son itinéraire, vérifier que son assurance couvre le pays de destination ou encore s'assurer que son permis de conduire est valable partout en Europe...

Une fiche « France » est également disponible en anglais pour les conducteurs étrangers circulant en France. Mise à jour avec les nouvelles réglementations en vigueur et à venir (*par exemple : l'éthylotest obligatoire dès le 1^{er} juillet 2012*), elle contient des informations sur les règles de circulation, les adresses utiles, les bons comportements à adopter en cas d'accident...

 **REGLEMENTATION ROUTIERE AU ROYAUME-UNI** MARS 2012

LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

- Voies de circulation à gauche et aucun principe général de priorité (sauf à l'approche de la signalisation)**
- Règle des phares** est obligatoire afin d'éviter l'éblouissement des autres automobilistes du fait de la circulation à gauche. Sachez qu'il existe des optiques à apposer directement sur le phare. Ils ne s'adaptent pas à tous les modèles de voitures, mieux vaut donc les faire régler dans un garage automobile.
- À l'approche d'un rond-point**, les véhicules arrivent doivent laisser la priorité aux véhicules y circulant (variant de droite), sauf indication contraire.
- Le rangement de sacs de circulation** n'est pas facile et les réflexes ont tendance à vite reprendre le dessus. Faites particulièrement attention lorsque :
 - Vous abordez et quittez d'un rond-point (circulation dans le sens des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire toujours par la gauche).
 - Vous effectuez un dépassement par la droite.
 - Vous franchissez une intersection.
 - Vous reprenez la route après un arrêt.
 - Vous sortez d'un long parcours sur autoroute.
- Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)**
 - En agglomération : 30 miles/h (48 km/h)
 - Hors agglomération : 50 miles/h (80 km/h)
 - Routes à chaussées séparées : 70 miles/h (112 km/h)
 - Autoroute : 70 miles/h (112 km/h) 1 mile = 1,6 km
- Limitations de vitesse particulières aux caravanes** :
 - En agglomération : 30 miles/h (48 km/h)
 - Hors agglomération : 50 miles/h (80 km/h)
 - Routes à chaussées séparées : 60 miles/h (97 km/h)
 - Autoroute : 60 miles/h (97 km/h)
- Taux d'alcool dans le sang** à partir duquel la conduite est interdite :
 - 0,8 g/l
- La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite.**
- Usage au volant d'un téléphone tenu en main** interdit (sauf en cas d'urgence), et même lorsque le téléphone est débranché.
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.** Le transport dans un système de retenue adapté est obligatoire pour les enfants âgés de moins de 12 ans, sauf s'ils mesurent 130 cm ou plus.
- Le conducteur d'un véhicule doit s'assurer que tout passager de moins de 14 ans est correctement attaché.**
- Port de casque sur les cyclistes et les motos obligatoire.**
- Équipement obligatoire à bord du véhicule** :
 - 1 kit 1^{er} secours
 - 1 extincteur
 - Amplificateur de recharge
- L'utilisation du klaxon est interdite** dans les zones urbaines de 23h30 à 07h.

Ces informations sont destinées à être gratuites et ne sauraient engager la responsabilité, contractuelle ou délictuelle, de l'association Prévention Routière. Elles n'ont pas vocation à remplacer les textes législatifs applicables et constituent donc tout au plus un résumé informatif.



Retrouvez la rubrique « Voyager en Europe » sur
[www.preventionroutiere.asso.fr / rubrique « fiches conseils » / « pratique »](http://www.preventionroutiere.asso.fr/rubrique/fiches-conseils/pratique)

CONTACT PRESSE

Sophy Sainten

Tel : 01 44 15 27 79 - Mob : 06 38 83 11 25

E-mail : s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Suisse et Roumanie.

² Exemples de termes traduits dans la langue du pays : bonjour, au revoir, merci, parlez-vous le français/l'anglais, où est ...? Je cherche..., station essence, péage, direction, parking...